

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE DE BIYOUHA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

CENTRE REGION

NYONG AND KELLE

COMMUNE OF BIYOUHA

GENERAL SECRETARY

MAÎTRE D'OUVRAGE
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BIYOUHA

AUTORITÉ CONTRACTANTE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BIYOUHA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE
N°008/AONO/C.BIYOUHA/CIPM/2025 DU 15 septembre 2025
POUR LA CONSTRUCTION DEUX FORAGES SOLAIRES DANS CERTAINES LOCALITES
DE LA COMMUNE DE BIYOUHA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU
CENTRE EN DEUX (02) LOTS.**

N° Lot	INTITULE DES PROJETS	IMPUTATION :	FINANCEMENT MONTANT PREVISIONNEL
1	<i>Construction d'un forage solaire à BIYOUHA (Périphérie urbaine)</i>	EXERCICE 2025 ET SUIVANTS	-FEICOM / COMMUNE DE BIYOUHA - 20.000.000 (vingt millions) FCFA
2	<i>Construction d'un forage solaire à Song Bayang</i>	EXERCICE 2025 ET SUIVANTS	-FEICOM / COMMUNE DE BIYOUHA - 20.000.000 (vingt millions) FCFA

AOÛT 2025

SOMMAIRE

PIÈCE N° 01 : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AAONO)	3
PIÈCE N° 02 : RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)	10
PIÈCE N° 03 : RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)	25
PIÈCE N° 04 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)	35
PIÈCE N° 05 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)	48
PIÈCE N° 06 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)	64
PIÈCE N° 07 : CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)	Erreur ! Signet non défini.
PIÈCE N° 08: CADRE DU SOUS DÉTAIL DES PRIX UNITAIRES (SDPU)	84
PIÈCE N° 09 : MODÈLE DE MARCHÉ	86
PIÈCE N° 10 : MODÈLE DE DOCUMENTS À UTILISER PAR LES SOUMISSIONNAIRES.....	91
PIÈCE N° 11 : JUSTIFICATIFS DES ÉTUDES PRÉALABLES	98
PIÈCE N° 12 : LISTE DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISÉS A ÉMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS	100
PIÈCE N° 13 : LISTE DES ENTREPRISES ET COMPAGNIES D'ASSURANCE DEFAILLANTES POUR LES FINANCEMENTS DU FEICOM AU PROFIT DES CTD.	102
PIÈCE N° 14 : JUSTIFICATIF DE LA DISPONIBILITÉ DU FINANCEMENT	103

PIÈCE N° 01 : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AAONO)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN :
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE DE BIYOUHA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

CENTRE REGION

NYONG AND KELLE

COMMUNE OF BIYOUHA

GENERAL SECRETARY

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE
N°008/AONO/C.BIYOUHA/CIPM/2025 DU 15 SEPTEMBRE 2025

POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX FORAGES SOLAIRES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE BIYOUHA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN DEUX (02) LOTS.

FINANCEMENT : FEICOM / COMMUNE DE BIYOUHA

1. Objet de l'Appel d'Offres :

Dans le cadre du développement de ses infrastructures et l'amélioration des conditions de vie des populations en leur garantissant l'accès à une eau suffisante et de qualité, le Maire de la COMMUNE DE BIYOUHA, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction de deux forages solaires dans certaines localités de la COMMUNE DE BIYOUHA, Département du Nyong-et-Kéllé, Région du Centre, en deux (02) lots.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Mobilisation ;
- Travaux de foration ;
- Développement, essai de pompage et analyse ;
- Construction du réservoir ;
- Pompage solaire ;
- Suspension de la pompe ;
- Refoulement, puisage.

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois pour chaque lot** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

4. Allotissement

Les travaux sont répartis en deux (02) lots.

N° Lot	INTITULE DES PROJETS	LOCALISATION
1	<i>Construction d'un forage solaire à BIYOUHA (Périphérie urbaine)</i>	BIYOUHA
2	<i>Construction d'un forage solaire à Song Bayang</i>	SONG BAYANG

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la présente prestation est de **vingt millions (20 000 000) francs CFA TTC** pour chaque lot, soit un total de **quarante millions (40 000 000) francs CFA TTC**.

6. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais éligibles et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO).

7. Financement :

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du FEICOM, exercice 2025 et suivants.

8. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant égal à **quatre cent mille (400 000) francs CFA pour chaque lot**, d'une validité de **trente (30) jours**, au-delà de la date limite de validité des offres. Ceci devra être accompagné du récépissé de consignation CDEC.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de BIYOUHA dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie de BIYOUHA, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA** payable à la Recette Municipale de la Commune de BIYOUHA.

11. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé à la Mairie de BIYOUHA, au plus tard le **10 octobre 2025 à 12 heures**, heure locale et devra porter la mention suivante :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE

N°008/AONO/C.BIYOUHA/CIPM/2025 DU 15 SEPTEMBRE 2025

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX FORAGES SOLAIRES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE BIYOUHA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLÉ, RÉGION DU CENTRE, EN DEUX (02) LOTS.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et l'heure limites de dépôt seront reçues, toutefois, mention sera faite dans le procès-verbal d'ouverture de plis.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater d'au plus trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence ou la non-conformité de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **10 octobre 2025 à 14 heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la COMMUNE DE BIYOUHA, dans la salle des actes de la Mairie.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

a. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative non régularisée dans un délai de 48 heures ;

- L'absence et la non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- Note technique inférieure à 80% ;
- Offre financière incomplète ;
- Être suspendu de la commande publique, ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP et le FEICOM

b. Critères Essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- les références ;
- les propositions techniques ;
- le personnel ;
- les matériels ;
- l'acceptation des clauses contractuelles (CCAP et CCTP).

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire remplissant les conditions énoncées aux points 34 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offre. Un soumissionnaire peut être attributaire des deux (02) lots.

16. Durée de Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Droit de modification des quantités lors de l'attribution du contrat

Le Maître d'ouvrage lors de l'attribution du contrat, et avant la souscription du contrat par l'adjudicataire proposé par la Commission Interne de Passation des Marchés, ne peut augmenter ni diminuer la quantité de certaines tâches ou service initialement spécifié dans le devis quantitatif

18. Additif

Le Maire de la COMMUNE de BIYOUHA se réserve le droit en cas de nécessité, d'apporter tout autre modification ultérieure utile au présent Dossier d'Appel d'Offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de BIYOUHA aux téléphones 695 06 72 54/673 68 83 04

20. Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratique bien vouloir appeler ou envoyer un SMS aux numéros verts et gratuit de la CONAC 1517 ou du MINMAP 88 20 06 06

Fait à BIYOUHA le

Le Maire de la COMMUNE DE BIYOUHA
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- PREFET/ NYONG ET KELLE;
- FEICOM/CENTRE (pour information) ;
- ARMP/CENTRE (pour insertion dans le JDM) ;
- Mairie de BIYOUHA (pour information) ;
- Président CIPM BIYOUHA (pour information) ;
- Affichage.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE DE BIYOUHA

SECRETERIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

CENTRE REGION

NYONG AND KELLE

COMMUNE OF BIYOUHA

GENERAL SECRETARY

INTERNAL TENDER BOARD

NOTICE OF OPEN NATIONAL TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE

No. 008 /ONIT/C.BIYOUHA/CIPM/2025 OF 15th SEPTEMBER 2025 FOR THE CONSTRUCTION WORKS OF TWO SOLAR BOREHOLES IN THE COUNCIL OF BIYOUHA, NYONG AND KELLE DIVISION, CENTRE REGION, IN TWO LOTS.

FINANCING: FEICOM / BIYOUHA COUNCIL

1. Subject of the invitation to tender:

As part of the development of its infrastructure and the improvement of the conditions of the population living in Biyouha, the Mayor of the Commune of BIYOUHA, launches an Open National Call for Tenders for the construction of two solar boreholes in the Council of BIYOUHA NYONG and KELLE, Division, Region of the CENTER.

2. Consistency of work

The work includes:

Work includes/understands the realization of the operations hereafter:

- ✓ Mobilization of water resource;
- ✓ Foration;
- ✓ Complete borehole equipments;
- ✓ Developpement and testing of flow;
- ✓ Construction of a security fence, current model;
- ✓ Construction of a tank for the drainage of used or wast water;
- ✓ Animation and training of local repairer.

3. Execution time

The maximum period specified by the Employer for the execution of the work referred to in this Request for Proposals is **three (03) months per batch** from the date of notification of the service order to start the services.

4. Allotment

The works are divided into two lots.

N° Lot	INTITULE DES PROJETS	LOCALISATION
1	<i>Construction of one solar borehole in BIYOUHA (Urban area)</i>	BIYOUHA
2	<i>Construction of one solar borehole in Song Bayang</i>	SONG BAYANG

5. Estimated cost

The estimated cost of this service is **twenty million (20 000,000) CFA francs per batch**, for a total amount of **forty millions (40 000,000) CFA francs**.

6. Participation and origin

Participation is open on equal terms to all eligible Cameroonian companies eligible and fulfilling the conditions set out in the Specific Tender Regulations (RPAO).

7. Financing:

The work, subject of this call for tender is financed by the budget of FEICOM, financial year 2025 and following.

8. Provisional surety

Under penalty of rejection, each bidder must attach to its administrative documents, a bid bond issued by a first-rate bank or an insurance company approved by the Ministry of Finance and listed in Exhibit 12 of the DAO for an amount equal to **for hundred thousand (400 000) CFA francs per batch**, valid for thirty (30) days, beyond the deadline for the validity of the offers, including the receipt of consignment from CDEC.

9. Consultation of the Bidding Documents:

The tender documents can be consulted during working hours at BIYOUHA Town, as from the publication of this notice.

10. Acquisition of the Bidding Documents:

The Tender Package may be obtained during working hours from at BIYOUHA Town hall, upon publication of this notice, against payment of one Non-refundable sum of **fifty thousand (50,000) CFA francs** payable to the Municipal Revenue of the Municipality of BIYOUHA.

11. Submission of tenders

Bids written in english or french in seven (07) copies of which one (01) original and six (06) copies marked as such will be deposited under seal with a receipt at BIYOUHA Town hall, no later than **10th October 2025 to 13 hour**, local time at BIYOUHA Council.

"NOTICE OF OPEN NATIONAL TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE

No.008ONIT/C-BIYOUHA/CIPM/ 2025 OF 15th SEPTEMBER 2025

FOR THE CONSTRUCTION WORKS OF TWO SOLAR BOREHOLES IN THE COUNCIL OF BIYOUHA, NYONG AND KELLE DIVISION, CENTRE REGION, IN TWO LOTS.

FINANCING: FEICOM / BIYOUHA COUNCIL»

"TO BE OPENED ONLY IN THE SESSION OF COUNTING"

Tenders received after the deadline for submission of tenders will be received. However; mention will be made in the opening process of the false

12. Admissibility of tenders

In the event of rejection, the administrative documents required must be produced in original or certified copies by the issuing department or a competent authority (Senior Divisional Officer or Divisional Officer...), in accordance with the provisions of the Special Regulations of the Appeal d 'offers.

They must be dated less than three (03) months before the original date for submission of tenders or have been established after the date of signature of the Notice of Invitation to Tender.

Any incomplete tender in accordance with the requirements of the Bidding Document shall be declared inadmissible. Notably the absence non conformity of the bid bond issued by a first-rate bank or an insurance company approved by the changed Ministry of Finance and listed in Exhibit 12 of the call for tenders document.

13. Opening of folds

The opening of the folds will be done in one time. The opening of administrative documents, technical and financial offers will take place from **_10th October 2025 to 14 hour**, local time by the Internal Tender Boards, in the acting room at BIYOUHA Town hall.

Only tenderers may attend this opening session or be represented by a duly mandated person of their choice having a perfect knowledge of the file.

14. Evaluation Criteria

a. Elimination Criteria

The elimination criteria set out the minimum conditions to be admitted for evaluation according to the essential tanks. Failure to comply with these criteria will result in the tenderer's bid being rejected.

These include:

- absence or non-conformity of an administrative document not regularized within 48 hours;
- absence or non-conformity of the bid bond at the opening;
- false declaration or forged document;
- omission in the financial offer of a quantified unit price;
- technical score below 80% ;
- Incomplète financial offer ;
- Be suspended for public contracts or being in the list of failure companies published by MINMAP or FEICOM.

b. Essential Criteria

The criteria for the qualification of candidates will be indicative of:

- the references ;
- the technical documents;
- the staff ;
- The materials.
- Agreement of contract's clauses (CCAP and CCTP). (CCAP and CCTP).

15. Assignment

The Contracting Authority shall award the Contract to the Bidder fulfilling the conditions set out in points 34 of the Supplementary Regulations. A bidder can be competitive for the two lots.

16. Duration of Validity of Bids

Tenderers shall remain bound by their tenders for **ninety (90) days** from the closing date for the submission of tenders.

17. Right to modify quantities during the awards

The Contracting Authority during the contract awards and before signing the contract by the contractor proposed by the Internal Tender Boards, can not increase or decrease the amount of certain tasks or services originally specify in the bill of quantities.

18. Addings

The Mayor of BIYOUHA Council serves right in case of necessity to add quit other useful subsequent modification to the present invitation to tender.

19. Supplementary information

Additional information can be obtained during working hours at the Town Hall of BIYOUHA CALLING NUMBERS 695 06 72 54/673 68 83 04

20. For any attempts to corruption or facts of bad practices, kindly call or send one message at the green and free number of the CONAC 1517 . OU MINMAP TEL 88 20 06 06

Ampliations :

- SD OFFICER / NYONG ET KELLE;
- FEICOM / CENTRE (for information) ;
- ARMP / CENTRE (for insertion in the JDM) ;
- Town Hall of BIYOUHA (for information);
- CIPM President (for information) ;
- Display.

Done at BIYOUHA on **15 SEPT 2025**
The Mayor Council
(Contracting Authority)

Maire
Officier de l'Ordre de la Valeur